

Image not found or type unknown



# La responsabilité du dirigeant d'association en cas de manquements à la réglementation

Fiche pratique publié le 02/10/2014, vu 427 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Les dirigeants d'une association loi 1901 peuvent être responsables en cas de manquements à la réglementation sociale ou fiscale.**

Les dirigeants de droit et de fait peuvent être contraints par les tribunaux, saisis par le comptable des impôts, de payer solidairement avec l'association loi 1901 tous les impôts et pénalités dont elle peut être redevable.

[\*\*Voir le détail\*\*](#)